



MODIFICATIONS À APPORTER AU  
RÉSUMÉ VULGARISÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT  
SUR L'ENVIRONNEMENT DE  
L'AMÉLIORATION DU LIEN ROUTIER  
ENTRE LA ROUTE 216 ET ASCOT-CORNER

470079

**MINISTÈRE DES TRANSPORTS**  
DIRECTION DE L'OBSERVATOIRE EN TRANSPORT  
SERVICE DE L'INNOVATION ET DE LA DOCUMENTATION  
700, Boul. René-Lévesque Est, 21e étage  
Québec (Québec) G1R 5M1

MODIFICATIONS À APPORTER AU  
RÉSUMÉ VULGARISÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT  
SUR L'ENVIRONNEMENT DE  
L'AMÉLIORATION DU LIEN ROUTIER  
ENTRE LA ROUTE 216 ET ASCOT-CORNER

CANQ  
TR  
GE  
EN  
582  
1986  
Rév.

PLURITEC LTÉE  
JUILLET 1986

## INTRODUCTION

Dans les semaines qui ont suivi le dépôt de l'étude environnementale du prolongement de l'autoroute 10 et du réaménagement de la route 112 entre Fleurimont et Ascot-Corner, le tracé du chemin Duplessis a été sensiblement modifié par le Service des tracés de MTQ afin de permettre son redressement. De plus, une nouvelle composante du milieu humain susceptible d'être affectée fut identifiée. Il s'agit du centre de ski de randonnée associé au camping du Domaine Joly.

Le présent document constitue un amendement à l'étude environnementale déposée au ministère de l'Environnement au cours du mois de novembre 1985.

Le lecteur trouvera dans les pages qui suivent la liste des modifications qui doivent être apportées au résumé afin de tenir compte de ces nouveaux éléments.

## LISTE DES MODIFICATIONS À APPORTER

### Justification et caractéristiques du projet

p. 1, para. 4, l. 9;

... Un viaduc enjambant l'autoroute devra être construit au niveau du chemin Duplessis.

### Le milieu et ses résistances

p. 4, para. 5, l. 7;

... Lemire. Les zones de résistance supérieure se retrouvent le long des routes ...

p. 4, para. 5, nouvelle phrase à ajouter à la fin du paragraphe;

De plus, le centre de ski de randonnée du Domaine Joly fait également partie de cette classe.

### L'identification des impacts

p. 10, para. 1;

Le tracé ... franchit à quatre reprises le ruisseau Dorman ...

p. 10, para. 3;

La variante G immobilise ... quatre exploitations agricoles (superficie totale: 20,2 ha) ...

p. 10, para. 4;

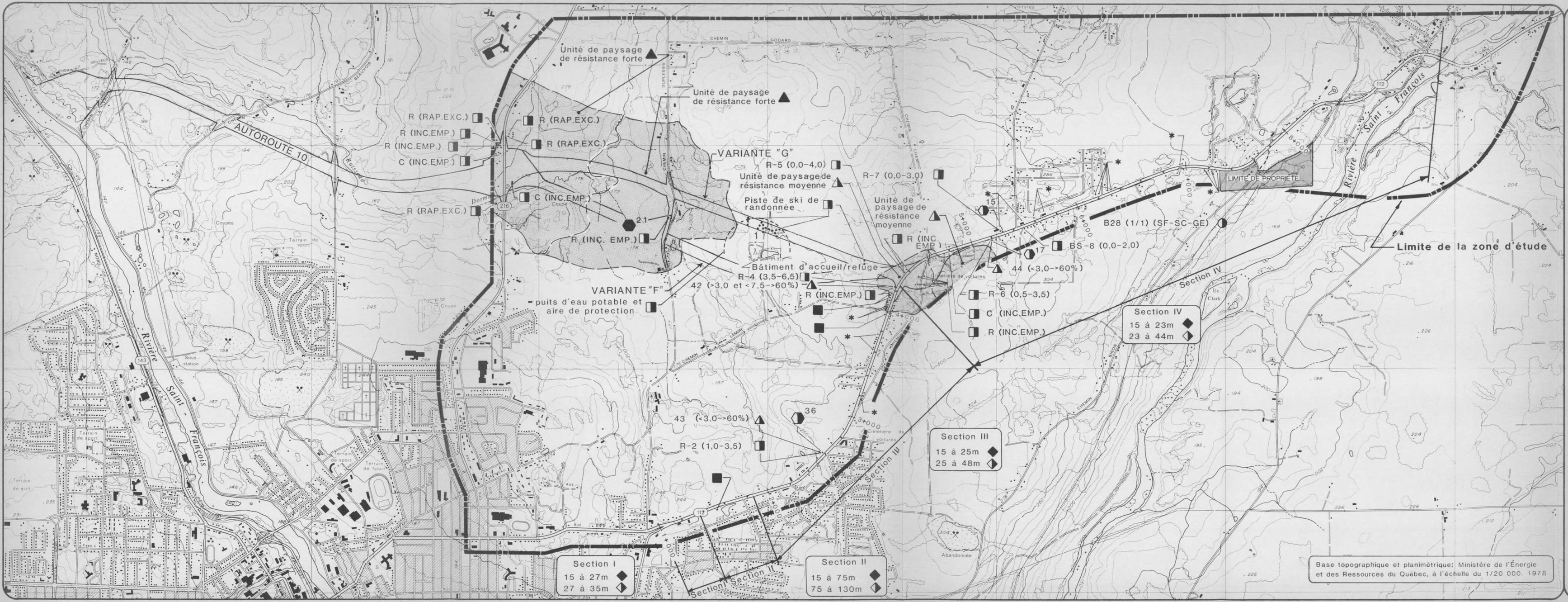
Parmi les bâtiments touchés de façon majeure par la mise en place de l'autoroute, notons d'une part que douze résidences permanentes dont une à très forte valeur patrimoniale et une seconde à faible valeur patrimoniale ainsi que trois commerces sont situés en totalité ou en partie dans l'emprise. D'autre part, quatre résidences permanentes subissent un rapprochement excessif impliquant une perte d'accès à la propriété. Un dédommagement devra être accordé au propriétaire. Dans le cas des résidences situées dans l'emprise, ce dédommagement permettrait l'achat, la construction d'un nouveau bâtiment ou la relocalisation du bâtiment au gré du propriétaire. Dans le cas de la résidence à très forte valeur patrimoniale, sa destruction est à éviter. À la limite, elle pourrait être relocalisée à proximité des autres bâtiments à valeur patrimoniale et dans un environnement paysager facilitant sa mise en valeur; l'impact demeure toutefois majeur. Quant aux résidences subissant un rapprochement excessif, ce dédommagement serait une compensation pour pallier aux désagréments majeurs inhérents à la nouvelle situation créée. Suite à l'application de cette mesure, l'impact résiduel global sera moyen.

p. 11, para. 2;

Cinq autres résidences subiront un impact global moyen suite à un rapprochement important du bâtiment par rapport à l'emprise ...

p. 11, para. 5, ajouter ce texte;

... les déglaçants. De plus, le futur lien autoroutier séparera les pistes de ski de randonnée du Domaine Joly et le bâtiment d'accueil/refuge. Cette situation fut évaluée comme un impact majeur. La mise en place d'un passage sous l'autoroute permettrait à cette activité de se poursuivre et réduirait ainsi le niveau de l'impact à moyen.



ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT  
**AMÉLIORATION DU LIEN ROUTIER  
 ENTRE LA ROUTE 216 ET ASCOT-CORNER**

**LOCALISATION DES IMPACTS RÉSIDUELS**

**MILIEU HUMAIN**  
 -VOLET ENVIRONNEMENTAL

ROUTE 112  
 R-4 (0,0-3,0)

empîement en mètre  
 marge résiduelle en mètre  
 numéro de dossier

R: résidence BS: bâtiment de service

■ moyen  
 AUTOROUTE 10  
 R (Inc. Emp.-Rap. Exc.)  
 résidence subissant un rapprochement excessif  
 résidence incluse dans l'emprise

-VOLET LÉGAL

■ majeur  
 bâtiment devenant dérogoaire

**MILIEU AGRO-FORESTIER**

B28 (1/1) (SF-SC-GE)

ELEMENTS AFFECTES: SF: superficie en friche  
 SC: superficie cultivée ou pâturée GE: grange-étable

nombre d'unités de terrain constituant l'exploitation  
 numéro de l'unité de terrain

NUMERO DE DOSSIER: B: bovins de boucherie

**MILIEU VISUEL**

27 (<3,0->60%)

▲ majeur ▲ moyen

pourcentage de réduction de la marge avant  
 marge résiduelle en mètre  
 numéro du bâtiment

**MILIEU SONORE**

15 à 27m

◆ majeur ◆ moyen

impact sonore  
 distance entre le bâtiment et le centre de la route 112

**PATRIMOINE BÂTI**

36

● majeur ● moyen

numéro du bâtiment  
 puits comportant des risques possibles de contamination s'il y a dynamitage à proximité

..... kilométrage

Gouvernement du Québec  
 Ministère des transports  
 Service de l'Environnement

PLURITEC Itée

Base topographique et planimétrique; Ministère de l'Énergie et des Ressources du Québec, à l'échelle du 1/20 000, 1978

